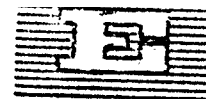


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.12/AC.41/3
7 octobre 1958
FRANCAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE
Comité plénier
Session extraordinaire
New-York, 1er-3 octobre 1958

RAPPORT SUR LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE PLENIER DE
LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

1er-3 octobre 1958

SOMMAIRE

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
PREMIERE PARTIE. SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE PLENIER		
A. <u>Membres présents et organisation des travaux</u>	1 - 3	3
Ouverture et clôture de la session	1	3
Composition et membres présents	2	3
Election du bureau	3	3
B. <u>Ordre du jour</u>	4	4
C. <u>Résumé des débats</u>	5 - 10	4
Immeuble des Nations Unies à Santiago de Chili		
DEUXIEME PARTIE. RESOLUTION ADOPTEE PAR LE COMITE PLENIER A SA SESSION EXTRAORDINAIRE		
147 (AC.41) Propositions relatives au financement d'un immeuble des Nations Unies à Santiago de Chili		6
ANNEXE. Liste des représentants		

PREMIERE PARTIE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE PLENIER

A. Membres présents et organisation des travaux

Ouverture et clôture de la session

1. En vue d'examiner les propositions relatives au financement de la construction d'un immeuble des Nations Unies sur le terrain offert par le Gouvernement du Chili, le Directeur principal chargé du secrétariat exécutif, après avoir consulté le Président de la Commission, a convoqué une session extraordinaire du Comité plénier, qui s'est tenue à New-York du 1er au 3 octobre 1958^{1/}. M. Philippe de Seynes, Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a ouvert la session et M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général, a ensuite exposé les buts de la session. M. José Correa, représentant de l'Equateur, élu président du Comité, a pris la parole à la séance d'ouverture et à la séance de clôture au nom des délégations présentes.

Composition et membres présents

2. Les représentants des pays ci-après ont assisté à la session : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République Dominicaine, Royaume-Uni, Salvador, Uruguay et Venezuela.

Les institutions spécialisées ci-après avaient envoyé des représentants : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation mondiale de la santé.

Des représentants des organisations non gouvernementales suivantes ont également assisté à la session : Confédération internationale des syndicats chrétiens et Fédération syndicale mondiale.

Election du bureau

3. Le Comité plénier a élu M. José Correa (Equateur) au poste de président, M. Eurico Penteado (Brésil) et M. Jorge E. Illueca (Panama) aux postes de premier et deuxième vice-présidents respectivement, et M. Raúl Quijano (Argentine) au poste de rapporteur.

1/ Pour les faits ayant précédé la session extraordinaire du Comité, voir le document E/CN.12/AC.41/2.

B. Ordre du jour

4. Le Comité plénier a approuvé l'ordre du jour suivant (E/CN.12/AC.41/1) :

1. Election du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Propositions relatives au financement d'un immeuble des Nations Unies à Santiago de Chili
Documentation : Note du Secrétariat (E/CN.12/AC.41/2)
4. Contributions offertes
5. Rapport du Comité

C. Résumé des débats

5. Le Comité plénier a tenu compte de la résolution 1224 (XII) de l'Assemblée générale, qui invite le Secrétaire général à accepter l'offre généreuse du Gouvernement chilien d'un terrain situé à Santiago, pour la construction d'un immeuble qui abritera les services de l'Organisation des Nations Unies installés au Chili. Le Comité a également pris connaissance d'une note du Secrétaire général relative au financement de la construction de l'immeuble (E/CN.12/AC.41/2).

6. Afin de faciliter les travaux du Comité, les délégations de l'Equateur et du Mexique ont soumis un projet de résolution (E/CN.12/AC.41/L.1) prévoyant que l'immeuble serait financé au moyen de prêts sans intérêt consentis par les gouvernements des Etats Membres. A ce propos, les délégations ont reconnu unanimement tout l'intérêt qui s'attache à la construction de l'immeuble.

7. Plusieurs délégations ont exprimé le voeu que tous les gouvernements des Etats Membres des Nations Unies facilitent le financement de la construction de l'immeuble et certains représentants ont déclaré qu'ils avaient reçu des instructions de leur gouvernement pour faire des offres de contribution.

8. On a fait observer qu'il fallait, certes, encourager les gouvernements des Etats Membres à consentir des prêts sans intérêt mais que cette procédure pourrait présenter pour certains Etats des difficultés d'ordre constitutionnel et risquait d'entraîner de longs délais administratifs. Pour ces raisons, plusieurs délégations ont approuvé le plan suivant. L'Assemblée générale autoriserait le Secrétaire

général à faire construire l'immeuble, dont le coût serait imputé par annuités sur le budget ordinaire de l'Organisation. Les contributions des Etats Membres de la Commission serviraient à compléter les disponibilités voulues pour la construction de l'immeuble. En outre, le Secrétaire général pourrait prélever sur le Fonds de roulement les sommes qui lui feraient défaut. Ces avances, et celles qui seraient consenties par les gouvernements membres de la Commission, seraient remboursées à l'aide de crédits annuels inscrits au budget ordinaire de l'Organisation pendant un certain nombre d'années.

9. Le représentant du Secrétaire général a déclaré que les deux propositions pourraient être combinées en un projet commun qui, sous réserve évidemment de l'approbation de l'Assemblée générale, constituerait un bon point de départ pour entreprendre la construction du bâtiment. En fin de compte, tous les Etats Membres de l'Organisation contribueront aux dépenses de construction sous la forme de crédits annuels inscrits au budget de l'Organisation pendant un certain nombre d'années. Mais le problème est de pouvoir disposer de ressources en espèces pendant les deux ou trois années que durera la construction. Le représentant du Secrétaire général a ajouté que, du point de vue pratique, ces disponibilités pourraient être fournies, d'une part par les crédits inscrits au budget, d'autre part, par les avances en espèces consenties par les gouvernements des Etats Membres particulièrement intéressés, ou prélevées sur le Fonds de roulement. Comme la situation du Fonds de roulement est assez précaire, il conviendrait de prévoir une procédure permettant au Secrétaire général de demander, s'il est besoin, aux gouvernements des Etats membres de la Commission de consentir des avances en espèces ne portant pas intérêt.

10. Les deux propositions ont été combinées en un projet de résolution soumis par les délégations de l'Argentine, de l'Equateur, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, du Mexique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Uruguay. Le Comité a jugé que le nouveau plan offrait un moyen pratique et efficace de mener rapidement à bien la construction de l'immeuble. Le Comité a adopté à l'unanimité la résolution 147 (AC.41).

DEUXIEME PARTIE

RESOLUTION ADOPTEE PAR LE COMITE PLENIER A SA SESSION EXTRAORDINAIRE

147 (AC.41) Propositions relatives au financement d'un immeuble des Nations Unies à Santiago de Chili

Le Comité plénier de la Commission économique pour l'Amérique latine,

Tenant compte de ce que l'Assemblée générale, dans sa résolution 1224 (XII) a invité le Secrétaire général à accepter du Gouvernement chilien, en lui exprimant sa gratitude, l'offre généreuse d'une parcelle de terrain pour servir d'emplacement à un immeuble qui abriterait les services des Nations Unies à Santiago et l'a autorisé à engager, avec les gouvernements des Etats membres de la Commission, les négociations voulues concernant le financement de la construction dudit immeuble,

Ayant examiné les propositions du Secrétaire général et des membres de la Commission,

Considérant que, selon l'estimation provisoire, le coût de la construction de l'immeuble ne dépassera pas 850.000 dollars,

Considérant que la Commission, à la sixième session de son Comité plénier, a adopté une résolution (143 (AC.40)) où elle exprime l'espoir que le Secrétaire général poursuivra activement les efforts qu'il a entrepris à cet égard, afin que le projet de construction d'un immeuble des Nations Unies à Santiago devienne rapidement une réalité,

Invite le Secrétaire général à soumettre à l'examen de l'Assemblée générale une proposition suivant laquelle elle prendrait, à ce sujet, une décision à l'effet :

1. D'autoriser le Secrétaire général à faire entreprendre, en restant dans les limites du chiffre estimatif indiqué ci-dessus, l'établissement des plans et la construction d'un immeuble sur le terrain sis à Santiago;

2. D'ouvrir au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour l'exercice 1959, un crédit de 50.000 dollars pour couvrir les dépenses initiales qu'entraîneront l'établissement des plans et la construction de l'immeuble;

3. De décider en principe que le solde du coût de l'immeuble sera réglé par annuités inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, le montant de chaque annuité pouvant être de 200.000 dollars;

4. D'inviter les gouvernements des Etats membres de la Commission à consentir à l'Organisation des Nations Unies des avances en espèces sans intérêt afin d'assurer les disponibilités voulues pour la construction de l'immeuble, si le Secrétaire général le juge nécessaire;

5. D'autoriser le Secrétaire général à prélever sur le Fonds de roulement les sommes qui pourraient lui faire défaut pour la construction de l'immeuble.

ANNEXE

LISTE DES REPRESENTANTS

MEMBRES DE LA COMMISSION

Argentine Représentant : M. Raúl Quijano
Bolivie Représentant : M. Abel Aycooa
Brésil Représentant : M. Eurico Penteado
Suppléant : M. Fernando Abbott Galvao
Chili Représentant : M. José Serrano Palma, Ambassadeur,
Représentant permanent auprès des
Nations Unies
Suppléant : M. Alfonso Grez Valdovinos
Colombie Représentant : M. Jorge Morales Rivas
Costa-Rica Représentant : M. Gonzalo Ortiz Martín
Cuba Représentant : M. Emilio Núñez-Portuondo, Ambassadeur,
Représentant permanent auprès des
Nations Unies
Suppléant : M. Juan O'Naghten
Equateur Représentant : M. José A. Correa, Ambassadeur,
Représentant permanent auprès des
Nations Unies
Suppléant : M. Luis Coloma Silva
Etats-Unis d'Amérique Représentant : M. Christopher H. Phillips
Suppléants : M. Albert F. Bender, Jr.
Mme Virginia Westfal
France Représentant : M. Maurice Viaud
Guatemala Représentant : M. Ciro A. Molina
Haïti Représentant : M. Robert Theard
Honduras Représentant : M. Carlos Adrián Perdomo, Ambassadeur,
Représentant permanent auprès des
Nations Unies
Mexique Représentant : M. Victor A. Urquidi
Nicaragua Représentant : M. Luis Mena Solorzano
Panama Représentant : M. Jorge E. Illueca
Paraguay Représentant : M. Pacífico Montero de Vargas, Ambassadeur
Représentant permanent auprès des
Nations Unies
Suppléant : M. Miguel Solano Lopez

/...

MEMBRES DE LA COMMISSION (suite)

<u>Pays-Bas</u>	Représentant : M. J. Kaufmann
<u>Pérou</u>	Représentant : M. José Pareja y Paz Soldán
<u>République Dominicaine</u>	Représentant : M. Kémil Dipp-Gómez
<u>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</u>	Représentant : M. J.A. Annand
<u>Salvador</u>	Représentant : M. Miguel Rafael Urquía, Ambassadeur, Représentant permanent auprès des Nations Unies
<u>Uruguay</u>	Représentant : M. Juan Felipe Yriart, Ministre en Finlande et en Suède
<u>Venezuela</u>	Représentant : M. Juan Alvarado

REPRESENTANTS D'INSTITUTIONS SPECIALISEES

Organisation internationale du Travail (OIT) : M. Rudolph Metall

Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture (FAO) : M. Joseph L. Orr

Organisation mondiale de la santé (OMS) : M. R.L. Coigney

REPRESENTANTS D'INSTITUTIONS NON GOUVERNEMENTALES

Catégorie A

Confédération internationale des syndicats chrétiens : M. G. Thormann

Fédération syndicale mondiale : Mlle Elinor Kahn
